



Les Éditions Pratico-Pratiques innovent et lancent le 1^{er} «show réalité» adapté au magazine



Québec, le 8 avril 2009. Le lancement du nouveau magazine *Je décore Moulures 1001 idées* des Éditions Pratico-Pratiques coïncide avec une première dans l'industrie du magazine. En effet, dans le cadre de la nouvelle chronique «Combat des pros», les lecteurs ont l'occasion de voter pour leur décor préféré et peuvent ainsi courir la chance de gagner un ensemble de salle à manger d'une valeur de 6 000 \$. Les toutes nouvelles chroniques de ce magazine prouvent aussi que les moulures sont une façon simple et économique d'enrichir n'importe quelle pièce de la maison.

Un ensemble de salle à manger, un pot de peinture et quelques moulures : voilà la base du «Combat des pros». À partir de ces trois éléments imposés et avec un budget limité, trois designers démontrent que les possibilités sont infinies en créant chacun un décor unique. Lequel de ces décors exclusifs gagnera la faveur populaire ? Les lecteurs pourront voter et suivre l'évolution des votes au www.combatdespros.com à compter du 15 avril prochain. De plus, en votant pour leur décor préféré, les internautes courent la chance de gagner l'ensemble de salle à manger d'une valeur de 6 000 \$.

Les lecteurs du nouveau *Je décore Moulures 1001 idées* seront comblés avec des chroniques différentes et actualisées. Ils découvriront de nombreuses combinaisons gagnantes, des projets expliqués étape par étape et une transformation épatante pour moins de 500 \$.

Les Éditions Pratico-Pratiques sont une maison d'édition de Québec. Ils publient les magazines *Je décore*, *Je cuisine* et *Je jardine* qui sont une invitation à rêver, réaliser et réussir ses activités de décoration, rénovation, cuisine et jardinage.

- 30 -

Source :
Véronique Guay
Coordonnatrice aux communications
Éditions Pratico-Pratiques
(418) 877-0259 poste 232
vguay@pratico-pratiques.com
www.magazineje.com

Si vous avez l'occasion de partager votre expérience avec vos auditeurs, téléspectateurs ou lecteurs, merci de nous le faire savoir par le biais de l'attestation de diffusion.